



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Personnel « non soignant » - prime Ségur

Question écrite n° 44272

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourdeaux appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur les revendications en matière de revalorisation salariale exprimées par les établissements médico-sociaux associatifs privés affiliés à l'UNAPEI, notamment le « Foyer de vie » de la résidence le Mascaret à Cherrueix en Ille-et-Vilaine. Force est de constater qu'une partie des salariés considérés comme « soignants » ont pu bénéficier de la prime Ségur (aides-médico-psychologique, aides-soignants, infirmier), alors que ceux « non-soignants » qui réalisent également des actes de soin (accompagnement à la toilette, rendez-vous médicaux, nursing etc.) s'en trouvent exclus. Au sein de la Résidence Mascaret à Cherrueix, ces professionnels exercent les fonctions de moniteurs-surveillants, éducateurs spécialisés, psychologue, surveillants de nuit, animatrice etc. et agissent au quotidien pour un accès aux soins de qualité pour les personnes accompagnées. La revalorisation des salaires, la reconnaissance des compétences, le soutien à des métiers contribuant à la cohésion sociale du pays nécessitent de rendre hommage à ces personnels qui gèrent avec humanisme la vie des autres. Conscient de cette inégalité de traitement pour ces personnels qui exercent très souvent des tâches ingrates et difficiles tout en faisant preuve d'un dévouement total envers les patients, il souhaiterait connaître les raisons gouvernementales qui font que les personnels « non-soignants » des établissements médico-sociaux associatifs privés sont exclus des accords de Ségur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourdeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44272

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2022](#), page 902

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)